



Offensive réactionnaire et transphobe :



pas de féminisme sans les femmes trans,

**pas de protection des mineur·es
sans protection des enfants trans !**

Des discours transphobes dans les milieux féministes et LGB : c'est NON !

Ces dernières années, et plus encore ces derniers mois, une offensive transphobe vise particulièrement les femmes trans et oeuvre à leur mise à l'écart des mouvements féministe et LGB.

Très actif aux Etats-Unis et au Royaume Uni, le mouvement TERF s'illustre par des tribunes dans la presse, des interventions médiatiques de personnes se disant féministes ou des banderoles déployées lors de marches des fiertés par des militantes lesbiennes. En France, ce sont notamment Marguerite Stern (ancienne Femen initiatrice du collectif Collages féminicides) et Dora Moutot qui occupent le devant de la scène. Soutenues par les sphères réacs d'extrême droite, ces militantes TERF (qui se parent plus volontiers de l'appellation "critique du genre" pour faire plus acceptable et plus rationnel) refusent de reconnaître les femmes trans comme des femmes, et réduisent l'identité féminine aux attributs biologiques : "le corps est la seule chose qui permet de définir ce qu'est une femme", selon les termes du manifeste femelliste rédigé par Stern et Moutot. On

ne serait donc femme que si on naît femelle (d'où le nom de femellisme forgé par Stern et Moutot). Réduire ainsi les femmes à leurs simples organes génitaux réussit le tour de force de s'asseoir sur 70 ans d'histoire féministe depuis le Deuxième sexe de Simone de Beauvoir, mais aussi sur des décennies d'avancées scientifiques qui ont déconstruit la supposée binarité du sexe biologique (cf les travaux d'A. Fausto-Sterling par exemple), de même que la construction sociale des identités genrées. Parmi les critiques faites aux femmes trans par M. Stern, le fait qu'elles reproduiraient dans leur parcours de transition les stéréotypes genrés (porter des jupes, se maquiller)...

C'est méconnaître (ou plutôt faire preuve d'une bonne dose de mauvaise foi) la diversité des parcours de transition et des vécus trans. Les femmes trans sont présentées par les TERF comme des hommes, agents du patriarcat cherchant à s'infiltrer dans les sphères non mixtes féministes.

Pour SUD éducation, il ne peut pas y avoir de féminisme sans prise en compte des femmes trans et il ne peut pas y avoir de luttes LGB sans soutien aux revendications trans (respect du prénom et du pronom d'usage, changement d'état civil libre et gratuit en mairie sans intervention des pouvoirs judiciaires et médicaux entre autres).



Présenter les femmes trans comme des hommes agents du patriarcat, c'est non seulement récuser le droit à l'autodétermination de toute personne, mais c'est aussi oublier que les femmes trans sont aussi, et même plus, victimes des violences sexistes et sexuelles produites par le système d'oppression patriarcal (une enquête de victimation réalisée aux Etats-Unis a par exemple montré que les personnes trans sont quatre fois plus susceptibles d'être victimes de violences que les personnes cisgenres). Enfin, mettre à l'écart des luttes

LGB les femmes trans, c'est oublier ce que les luttes LGBT doivent aux personnes trans, c'est invisibiliser leur part historique dans ces luttes, grâce à des activistes telles que Sylvia Rivera et Marsha P. Johnson par exemple, participantes des émeutes de Stonewall à l'origine des marches des fiertés.



Définition TERF

Acronyme pour Trans Exclusionary Radical Feminist, forgé par Viv Smythe en 2008. Désigne des personnes se réclamant du féminisme mais qui excluent les femmes trans des luttes et des espaces féministes, récuse leur identité de genre. Pour SUD éducation, il ne peut pas y avoir de féminisme sans prise en compte des femmes trans et il ne peut pas y avoir de luttes LGBT sans soutien aux revendications trans (respect du prénom et du pronom d'usage, changement d'état civil libre et gratuit en mairie sans intervention des pouvoirs judiciaires et médicaux entre autres).



La protection des mineur·es passe par les protection des enfants trans

Les militant·es transphobes instrumentalisent la question de la protection des mineur·es pour mettre en cause les droits des personnes trans. Comme à l'époque des ABCD de l'égalité et de la polémique sur une pseudo "théorie du genre", cette stratégie ne vise qu'à servir un agenda réactionnaire, qui nie le droit à l'auto-détermination de toute personne. Ces discours sont portés par des collectifs tels que l'Observatoire de la petite sœur (dont font partie la psychanalyste

Céline Masson et la pédopsychiatre Caroline Eliacheff, autrices de La fabrique de l'enfant transgenre), qui mènent un lobbying actif dans les médias, par des tribunes dans les journaux ou sur les plateaux de télévision (voir à ce sujet l'étude très fournie sur le traitement médiatique des transidentités menée par l'AJL : <http://transidentites.ajlgbt>). Leur but est à chaque fois le même : remettre en cause le soutien apporté aux mineur·es trans dans leur parcours.

Et à chaque fois, avec les mêmes arguments fallacieux :



« c'est trop tôt pour savoir vraiment », « c'est la propagande du lobby LGBT qui met ça dans la tête des enfants »

On peut prendre conscience de sa transidentité à tout âge. Cette prise de conscience vient parfois dès l'enfance ou l'adolescence, et elle appartient à chaque personne. L'autodétermination est un principe fondamental : comment justifier que l'identité d'une personne soit actée par quelqu'un.e d'autre qu'elle-même ?! Parler de transidentité, montrer des modèles positifs de transition ne rendra pas trans des élèves cisgenres (qui se reconnaissent dans leur genre assigné à la naissance), mais permet aux élèves trans ou en questionnement de mettre des mots sur leur parcours, et de se projeter dans un futur possible. C'est d'autant plus indispensable quand on sait que le risque suicidaire est dix fois plus élevé chez les personnes trans et que 70% des jeunes trans ont eu des idées suicidaires (cf travaux d'A. Alessandrin).



« c'est inacceptable de faire subir des opérations ou des traitements irréversibles à

Les seuls traitements autorisés par la loi en France permettent simplement de bloquer la puberté, pour donner du temps à l'enfant/adolescent.e dans son questionnement de genre. Les traitements hormonaux ne sont autorisés qu'à partir de 16 ans avec l'accord des parents, et les effets de ces traitements sont réversibles. Aucun acte chirurgical n'est effectué avant 18 ans. C'est par ailleurs une vision très stéréotypée des parcours trans que d'y associer systématiquement des transformations physiques par le biais de la chirurgie. Chaque parcours trans est singulier, et faire une transition n'implique par forcément des opérations.



« c'est une mode, regardez il y a beaucoup de dé-transition »

Le pourcentage de dé-transition est infime. L'étude Trans Youth Project a étudié la trajectoire de 317 enfants trans et a mesuré que 97.5% de ces enfants trans s'identifiaient toujours comme trans en moyenne 5 ans après. Le US Transgender Survey de 2015 mesure 8% de dé-transition sur un échantillon de quelques 27 000 personnes trans, parmi lesquels 62% ont retransitionné par la suite. Les causes de ces dé-transition sont la pression des parents (35%), la pression sociale (32%), la précarité de l'emploi (28%).



«les enfants sont soumis à l'autorité parentale, c'est aux parents de décider»

La circulaire précisant les conditions d'accueil des élèves trans indique que " l'établissement scolaire doit être attentif à garantir les conditions d'une transition revendiquée - c'est-à-dire la possibilité d'être et de demeurer identifié et visible comme une personne transgenre - ou d'une transition confidentielle". Contradictoirement, dans cette même circulaire, il est précisé que toute utilisation des prénom/pronom choisis par un·e élève doit se faire avec l'accord des parents, au nom de l'exercice de l'autorité parentale. Cette disposition entre aussi en contradiction avec d'autres productions de notre ministère, et avec d'autres dispositions légales qui s'imposent à la circulaire : dans la hiérarchie des normes, en droit, les lois prévalent sur les circulaires. Rappelons que le vademecum de la campagne de prévention contre l'homophobie et la transphobie à l'école du MEN met dans la liste des agissements LGBTphobes le fait de mégenrer quelqu'un·e. Rappelons que l'article L 225-1 du code pénal intègre l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les motifs de discriminations passibles de sanctions pénales, et que l'article 132-77 institue les motivations LGBTphobes comme une circonstance aggravante des crimes et délits. Rappelons enfin que selon le code civil (article 371-1), "l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques". Or mégenrer une personne trans est la pire des violences psychologiques que l'on peut lui infliger.

Pour SUD éducation, il faut placer le bien-être de l'élève au centre de nos préoccupations.

C'est pourquoi l'école doit accompagner les familles dans l'acceptation de la démarche de leurs enfants.

Il n'est pas acceptable que l'école cautionne la négation par certaines familles du droit des jeunes trans à choisir leur prénom et à exprimer librement leur genre.

SUD éducation revendique :

- **une politique ambitieuse de prévention et d'accompagnement des jeunes trans ou en questionnement quant à leur genre et leur orientation sexuelle, appuyée par la mise à disposition de véritables moyens et par l'ouverture de postes spécifiques de référent·es.**

- **le respect par les personnels du prénom choisi par les jeunes trans dans le cadre scolaire.**

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

